



Conservateur Autocall Perspectives 40 - 50 - 60

Avril 2031

Document non contractuel à caractère publicitaire



Choisissez le seuil de protection à la baisse de l'indice EURO STOXX® BANKS (en euros - dividendes non réinvestis) et le potentiel de coupon associé (sauf hypothèse de défaut, faillite ou de mise en résolution de l'émetteur)⁽¹⁾.

Conservateur Autocall Perspectives 40 - Avril 2031, Conservateur Autocall Perspectives 50 - Avril 2031 et Conservateur Autocall Perspectives 60 - Avril 2031 sont des titres de créance négociables de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale.

Ces supports en unités de compte, ci après les « Titres de créance », les « Titres » ou les « Produits », sont ouverts à la commercialisation du 28 janvier au 22 avril 2026 inclus (sous conditions et sous réserve de disponibilité). Ils sont indexés sur l'indice Euro Stoxx® Banks (en euros - dividendes non réinvestis) et peuvent proposer des coupons conditionnels annuels de 5 %, 6 % ou 7 %. Ils comportent une possibilité de Remboursement Anticipé Annuel. Les caractéristiques de ce support et de l'indice Euro Stoxx® Banks (en euros - dividendes non réinvestis) sont détaillées ci-après.

Dans la suite de cette brochure, le terme « Investisseur » désigne indifféremment un Souscripteur de contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou un Adhérent à un contrat de retraite supplémentaire.

Avertissement : Vous êtes sur le point d'investir dans un ou plusieurs Produits complexes et qui peuvent être difficiles à comprendre. Cette brochure, qui est un document non contractuel à caractère publicitaire, décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières des Produits.

L'Investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si les Titres de créance sont revendus avant la date de maturité (Date de Remboursement Anticipé ou Date de Maturité selon le cas). Conservateur Autocall Perspectives 40 - Avril 2031, Conservateur Autocall Perspectives 50 - Avril 2031 et Conservateur Autocall Perspectives 60 - Avril 2031 sont des instruments de diversification ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

- ◆ **Éligibilité :** Composés d'instruments financiers complexes et adossés chacun à un Titre de créance de droit français, ces trois supports en unités de compte s'adressent aux Souscripteurs (ou Adhérents) personnes physiques de contrats d'assurance-vie, de capitalisation et de retraite supplémentaire (cadre fiscal « Madelin » et « PER » uniquement) et aux Souscripteurs personnes morales de contrats de capitalisation, souhaitant diversifier leurs avoirs et qui disposent des connaissances et de l'expérience en matière financière suffisantes pour en appréhender les caractéristiques. Ces trois supports en unités de compte sont respectivement dénommés ci-après : Conservateur Autocall Perspectives 40 - Avril 2031, Conservateur Autocall Perspectives 50 - Avril 2031 et Conservateur Autocall Perspectives 60 - Avril 2031. Le terme « Contrat » désigne indifféremment, dans la suite de la brochure, un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou une adhésion à un contrat de retraite supplémentaire (cadre fiscal «Madelin» et «PER» uniquement).
- ◆ **Durée d'investissement conseillée :** 5 ans (en l'absence de Remboursement Anticipé). Le mécanisme de Remboursement Anticipé intervient si, à l'une des Dates d'Observation de Remboursement Anticipé, le niveau de l'Indice EURO STOXX® Banks est supérieur ou égal au Niveau de Référence Initial de l'Indice. Le détail des dates figure en page 12 et 13 de la brochure.
- ◆ **Émetteur :** Morgan Stanley Finance LLC. Notations de crédit au 28 janvier 2026 : A- (S&P), A1 (Moody's).
- ◆ **Garant de la formule :** Morgan Stanley. Notations de crédit au 28 janvier 2026 : A- (S&P), A1 (Moody's).
Les notations de l'Émetteur et du Garant de la formule peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de ces derniers. Elles ne sauraient constituer un argument d'investissement dans le Produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
- ◆ Ces supports sont soumis au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de Morgan Stanley Finance LLC (l'Émetteur) et de Morgan Stanley (le Garant de la formule).
- ◆ Cotation : Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
- ◆ Codes ISIN : FRF0000002N3 pour Conservateur Autocall Perspectives 40 - Avril 2031, FRF0000002M5 pour Conservateur Autocall Perspectives 50 - Avril 2031 et FRF0000002O1 pour Conservateur Autocall Perspectives 60 - Avril 2031.

Le support ne peut pas être proposé aux États-Unis, ni aux ressortissants des États-Unis, ni, plus généralement, en dehors de la France.

⁽¹⁾Hors risque de défaut, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur ou du Garant de la formule. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat.

Objectifs d'investissement

Les coupons conditionnels et éventuelles performances mentionnés ci-après sont tous exprimés hors frais, commissions et hors fiscalité liés au Contrat.

Le détail des dates évoquées ci-après figure en pages 12 et 13 de la présente brochure.

Les caractéristiques de l'indice Euro Stoxx® Banks sont présentées en page 11 de la présente brochure.

POINTS CLÉS

- ◆ En cours de vie :
 - De l'année 1 à l'année 5, à chaque Date d'Observation des Intérêts, si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 20 % (Barrière de déclenchement des coupons conditionnels) par rapport à son Niveau de Référence Initial, un coupon est mis en réserve et sera versé à l'Investisseur lors du remboursement du Titre de créance⁽¹⁾.
 - Dans le cas où un ou plusieurs coupons n'auraient pas été mis en réserve, ces coupons pourraient être validés et mis en réserve si à l'une des Dates d'Observation des Intérêts ultérieures, l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son Niveau de Référence Initial (effet mémoire).
 - De l'année 1 à l'année 4, à chaque Date d'Observation de Remboursement Anticipé, un potentiel Remboursement Anticipé à hauteur de 100 % du capital investi + l'intégralité des coupons mis en réserve, est possible si l'Indice ne clôture pas en baisse par rapport à son Niveau de Référence Initial⁽¹⁾.
- ◆ À l'échéance :

Au terme des 5 années, si le produit n'a pas été remboursé automatiquement par anticipation :

 - Si, à la Date de Détermination, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à la Barrière de protection en capital (- 40 % pour Conservateur Autocall Perspectives 40 - Avril 2031, - 50 % pour Conservateur Autocall Perspectives 50 - Avril 2031 et - 60 % pour Conservateur Autocall Perspectives 60 - Avril 2031), l'Investisseur reçoit alors 100 % du capital investi + l'intégralité des coupons éventuellement mis en réserve⁽¹⁾.
 - Si à la Date de Détermination, le niveau de l'Indice est inférieur à la Barrière de protection en capital, l'Investisseur reçoit alors le capital investi diminué de la performance négative de l'Indice + l'intégralité des coupons éventuellement mis en réserve⁽¹⁾.

Le terme « valeur nominale » désigne la valeur nominale de chaque support, soit 1 000€.

Si l'Indice est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau de Référence Initial, à l'une des Dates d'Observation des Intérêts, un coupon sera mis en réserve (coupon exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support libellée en euros, par année écoulée depuis la date d'émission et bruts de frais du Contrat, de fiscalité et de prélèvements sociaux applicables au Contrat) :

+ 7 %	+ 6 %	+ 5 %
Pour Conservateur Autocall Perspectives 40 - Avril 2031	Pour Conservateur Autocall Perspectives 50 - Avril 2031	Pour Conservateur Autocall Perspectives 60 - Avril 2031

En cas de baisse du niveau de l'Indice par rapport à son Niveau de Référence Initial à la Date de Détermination, le 24 Avril 2031, le capital sera protégé jusqu'à une baisse de :

- 40 % ⁽¹⁾	- 50 % ⁽¹⁾	- 60 % ⁽¹⁾
Pour Conservateur Autocall Perspectives 40 - Avril 2031	Pour Conservateur Autocall Perspectives 50 - Avril 2031	Pour Conservateur Autocall Perspectives 60 - Avril 2031

Au delà de ces seuils, les Titres comportent un risque de perte partielle ou totale à l'échéance.

L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, et non sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant, en particulier, de l'évolution des marchés financiers. Les avantages du (des) Titre(s) de créance ne profitent qu'aux seuls Investisseurs conservant le Titre de créance jusqu'à sa maturité effective. Il est précisé que l'assureur (Les Assurances Mutuelles Le Conservateur), l'Émetteur et le Garant de la formule, sont des entités juridiques indépendantes.

Conservateur Autocall Perspectives 40 - Avril 2031, Conservateur Autocall Perspectives 50 - Avril 2031 et Conservateur Autocall Perspectives 60 - Avril 2031 sont des instruments de diversification ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

⁽¹⁾ Hors risque de défaut, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur ou du Garant de la formule. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du(des) support(s) avant leur maturité respective (rachat total ou partiel du Contrat, transfert, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, de capital partiel ou total, si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement par décès) et en dehors du Remboursement Anticipé, le(s) prix de rachat dépendra(ont) de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'Indice Euro Stoxx® Banks, des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur Autocall Perspectives 40 - Avril 2031, Conservateur Autocall Perspectives 50 - Avril 2031 et Conservateur Autocall Perspectives 60 - Avril 2031, la valeur nominale est de 1 000 €.

Les coupons conditionnels et éventuelles performances mentionnés ci-après sont tous exprimés hors frais, commissions et hors fiscalité liés au Contrat.

Le détail des dates évoquées ci-après figure en pages 12 et 13 de la présente brochure.

Les caractéristiques de l'indice Euro Stoxx® Banks sont présentées en page 11 de la présente brochure.

Avantages des supports

- 1** **Objectif de mise en réserve d'un coupon conditionnel annuel** de 7 % pour Conservateur Autocall Perspectives 40 - Avril 2031, de 6 % pour Conservateur Autocall Perspectives 50 - Avril 2031, de 5 % pour Conservateur Autocall Perspectives 60 - Avril 2031⁽¹⁾ si à l'une des Dates d'Observation des Intérêts, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à la Barrière de déclenchement des coupons conditionnels (80 % du Niveau de Référence Initial de l'Indice).
- 2** **Possibilité de récupérer les coupons antérieurs, éventuellement non mis en réserve**, si à l'une des Dates d'Observation des Intérêts ultérieures l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son Niveau de Référence Initial.
- 3** **Possible Remboursement Anticipé chaque année**, à partir de l'année 1, dès lors qu'à l'une des Dates d'Observation de Remboursement Anticipé, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau de Référence Initial.
- 4** **Versement de 100 % du capital investi et de l'intégralité des coupons conditionnels mis en réserve**⁽¹⁾ à l'échéance si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à la Barrière de protection en capital à la Date de Détermination.

Inconvénients des supports

- 1** **Risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** : en cas de désinvestissement du support avant son échéance (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, de capital partiel ou total, si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement par décès) et en dehors du Remboursement Anticipé, le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau du sous-jacent, des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur et à l'échéance si, à la Date de Détermination, le niveau de l'Indice est inférieur à - 40 %, - 50 % et - 60 % par rapport à son Niveau de Référence Initial respectivement pour Conservateur Autocall Perspectives 40 - Avril 2031, Conservateur Autocall Perspectives 50 - Avril 2031 et Conservateur Autocall Perspectives 60 - Avril 2031.
- 2** Une faible variation du niveau de l'Indice autour des seuils de - 40 % pour Conservateur Autocall Perspectives 40 - Avril 2031, - 50 % pour Conservateur Autocall Perspectives 50 - Avril 2031 et - 60 % pour Conservateur Autocall Perspectives 60 - Avril 2031 à la Date de Détermination peut faire fortement varier la valeur de remboursement des Produits.
- 3** La performance des Produits peut être inférieure à celle d'un investissement dans un placement à plus faible risque de même durée.
- 4** **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance** : elle peut varier d'un an à cinq ans.
- 5** **Plafonnement des gains à 7 %, 6 % et 5 % de la valeur nominale du support (libellée en euros) par année écoulee** depuis la date d'émission, respectivement pour Conservateur Autocall Perspectives 40 - Avril 2031, Conservateur Autocall Perspectives 50 - Avril 2031 et Conservateur Autocall Perspectives 60 - Avril 2031.

⁽¹⁾ Hors risque de défaut, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur ou du Garant de la formule. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support(s) avant leur maturité respective (rachat total ou partiel du Contrat, transfert, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, de capital partiel ou total, si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement par décès) et en dehors du Remboursement Anticipé, le(s) prix de rachat dépendra(n)t de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'Indice Euro Stoxx® Banks, des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur Autocall Perspectives 40 - Avril 2031, Conservateur Autocall Perspectives 50 - Avril 2031 et Conservateur Autocall Perspectives 60 - Avril 2031, la valeur nominale est de 1 000 €.

Conservateur Autocall Perspectives 40

Avril 2031

Les coupons conditionnels et éventuelles performances mentionnés ci-après sont tous exprimés hors frais, commissions et hors fiscalité liés au Contrat.

Le détail des dates évoquées ci-après figure en pages 12 et 13 de la présente brochure.

Les caractéristiques de l'indice Euro Stoxx® Banks sont présentées en page 11 de la présente brochure.

MÉCANISMES DU PRODUIT

À la Date d'Exercice du 27 Avril 2026, le niveau de clôture de l'Indice EURO STOXX® Banks est retenu comme Niveau de Référence Initial.

Le seuil de protection du capital à l'échéance correspond à une baisse de 40 % du niveau de l'Indice par rapport à son Niveau de Référence Initial.

≡ MÉCANISME DE MISE EN RÉSERVE DES COUPONS CONDITIONNELS (ANNÉES 1 À 5)

◆ De l'année 1 à l'année 5, à chaque Date d'Observation des Intérêts, si le niveau de l'Indice EURO STOXX® Banks est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau de Référence Initial, un coupon de 7 % est mis en réserve et sera versé lors du remboursement du produit (en cas de Remboursement Anticipé ou à l'échéance).

◆ **Sinon, aucun coupon n'est mis en réserve pour l'année écoulée.** L'Investisseur pourra bénéficier des coupons conditionnels éventuellement non versés précédemment si à l'une des Dates d'Observation des Intérêts ultérieures le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau de Référence Initial, lors du remboursement final ou anticipé du support.

≡ MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ (ANNÉES 1 À 4)

◆ De l'année 1 à l'année 4, à chaque Date d'Observation de Remboursement Anticipé, si l'Indice EURO STOXX® Banks ne clôture pas en baisse par rapport à son Niveau de Référence Initial, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit à la Date de Paiement correspondante **100 % du capital investi et l'intégralité des coupons éventuellement mis en réserve⁽¹⁾**. Si le mécanisme de Remboursement Anticipé n'est jamais activé, le produit continue jusqu'à l'échéance des 5 ans.

≡ MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (ANNÉE 5)

◆ À l'échéance des 5 ans, à la Date de Détermination, dans le cas où le mécanisme de Remboursement Anticipé n'a pas été activé précédemment, **si l'Indice EURO STOXX® Banks ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son Niveau de Référence Initial**, l'Investisseur reçoit à la Date de Maturité : **100 % du capital investi ainsi que l'intégralité des coupons éventuellement mis en réserve⁽¹⁾**.

◆ **Sinon, si l'Indice EURO STOXX® Banks clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son Niveau de Référence Initial**, l'investisseur subit une perte en capital partielle ou totale et reçoit à la Date de Maturité : **le capital investi diminué de la performance négative de l'Indice⁽¹⁾ (soit un Taux de Rendement annuel net de frais de gestion supportés par le Contrat, avant prélèvements fiscaux et sociaux négatif) ainsi que l'intégralité des coupons éventuellement mis en réserve (si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau de Référence Initial au moins une année)⁽¹⁾. Dans ce scénario, l'Investisseur subit une perte en capital à l'échéance qui peut être partielle ou totale.**

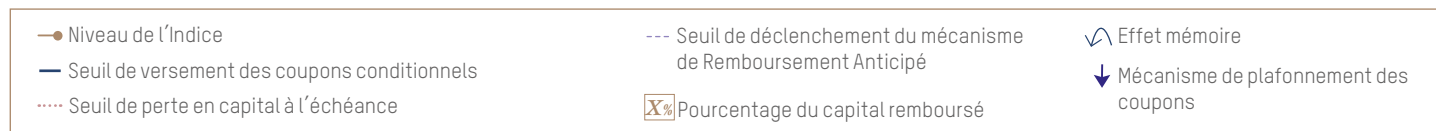
À la suite d'un remboursement anticipé ou du remboursement à l'échéance, le support prendra fin et un arbitrage automatique et gratuit de la valeur alors acquise sera effectué sur le support Conservateur Obligations Court Terme - Part C (code ISIN : FR0011461326) ou sur un support de nature similaire dans le cas où Conservateur Obligations Court Terme ne serait plus disponible. En conséquence, la protection conditionnelle du capital prendra fin.

⁽¹⁾ Hors risque de défaut, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur ou du Garant de la formule. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du(des) support(s) avant leur maturité respective (rachat total ou partiel du Contrat, transfert, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, de capital partiel ou total, si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement par décès) et en dehors du Remboursement Anticipé, le(s) prix de rachat dépendra(ont) de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'Indice Euro Stoxx® Banks, des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur Autocall Perspectives 40 - Avril 2031, la valeur nominale est de 1 000 €.

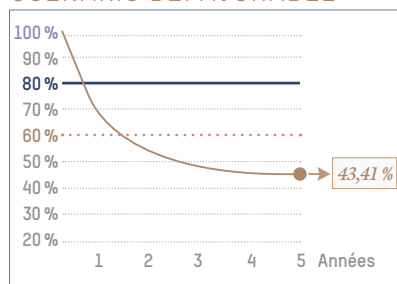
Illustrations Conservateur Autocall

Perspectives 40 – Avril 2031

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative. Leur objectif est de décrire les mécanismes de ce support en unités de compte. Ces illustrations non contractuelles ne préjugent en rien des résultats futurs et, en particulier, des probabilités d'occurrence pour l'un ou l'autre des scénarios présentés. Les montants et Taux de Rendements Actuariels Annuels Bruts (TRAAB) simulés ci-après sont communiqués avant frais du Contrat et avant prélèvements fiscaux et sociaux applicables au Contrat. Ils sont calculés sur la base d'un investissement à compter de la date début de commercialisation, soit le 28 janvier 2026, et jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé ou d'Echéance⁽¹⁾. Le TRAAN correspond au Taux de Rendement Actuariel Annuel Net de frais de gestion supportés par le Contrat, avant prélèvements fiscaux et sociaux. Le Taux de Rendement Actuariel Annuel (TRAA) de l'unité de compte avant l'échéance du Titre de créance qu'elle représente peut être supérieur, inférieur, voire négatif. Les coupons sont exprimés en pourcentage de la valeur nominale du support (libellée en euros) bruts de frais du Contrat, de fiscalité et de prélèvements sociaux applicables au contrat.



SCÉNARIO DÉFAVORABLE



BAISSE DE L'INDICE À LA DATE DE DÉTERMINATION (MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER)

Année 1 à 4 : à chaque Date d'Observation des Intérêts et de Remboursement Anticipé, l'Indice clôture en baisse de plus de 20 % par rapport à son Niveau de Référence Initial. Aucun coupon n'est mis en réserve et le Produit continue.

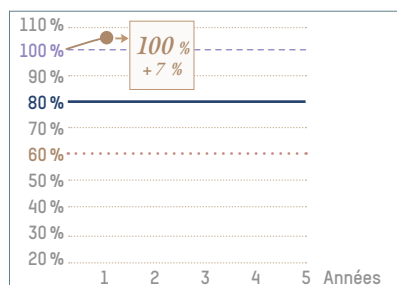
Année 5 : à la Date de Détermination, l'Indice clôture en baisse de 56,59 % par rapport à son Niveau de Référence Initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance (- 40 %) ainsi que du seuil de mise en réserve des coupons conditionnels (80 %).

Montant remboursé : le capital investi - 56,59 % = 43,41 % du capital investi⁽¹⁾

Le TRAAB de l'investissement est de - 14,59 %, identique au TRAAB pour un investissement direct dans l'Indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre - 15,29 % et - 14,89 % en fonction du type de Contrat souscrit hors frais éventuel de versement applicable au Contrat, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôturerait en baisse de plus de 20 % par rapport à son Niveau de Référence Initial à toutes les Dates d'Observation des Intérêts et en baisse de 100% à la Date de Détermination, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

SCÉNARIO MÉDIAN



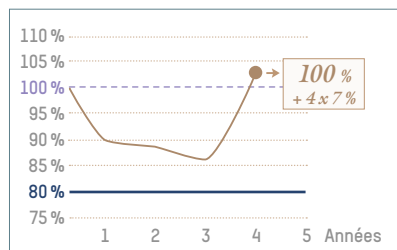
REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU TERME DE LA 1^{ÈRE} ANNÉE

Année 1 : à la Date d'Observation des Intérêts et de Remboursement Anticipé, l'Indice clôture en hausse de 3 % par rapport à son Niveau de Référence Initial, au-dessus du seuil de Remboursement Anticipé (100 %). Dans ce cas, le produit prend automatiquement fin et est remboursé par anticipation.

Montant remboursé : le capital investi + un coupon de 7 % au titre de l'année écoulée = 107 % du capital investi⁽¹⁾

Le TRAAB de l'investissement est de 5,41 %, contre un TRAAB de 2,34 % pour un investissement direct dans l'Indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre 4,19 % et 4,69 % en fonction du type de Contrat souscrit hors frais éventuel de versement applicable au Contrat, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

SCÉNARIO FAVORABLE



REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU TERME DE LA 4^{ÈME} ANNÉE

Année 1 à 3 : à chaque Date d'Observation des Intérêts, l'Indice clôture en baisse mais cette baisse n'excède pas 20 % par rapport à son Niveau de Référence Initial. Un coupon de 7 % est mis en réserve chaque année.

Année 4 : à la Date d'Observation des Intérêts et de Remboursement Anticipé, l'Indice clôture en hausse de 4 % par rapport à son Niveau de Référence Initial, au-dessus du seuil de Remboursement Anticipé. Dans ce cas, le produit prend automatiquement fin et est remboursé par anticipation.

Montant remboursé : le capital investi + quatre coupons de 7% au titre des années 1 à 4 = 128 % du capital investi⁽¹⁾

Le TRAAB de l'investissement est de 5,93 %, contre un TRAAB de 0,92 % pour un investissement direct dans l'Indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre 4,85 % et 5,35 % en fonction du type de Contrat souscrit hors frais éventuel de versement applicable au Contrat, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

⁽¹⁾ Hors risque de défaut, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur ou du Garant de la formule. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du/des support(s) avant leur maturité respective (rachat total ou partiel du Contrat, transfert, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, de capital partiel ou total, si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement par décès) et en dehors du Remboursement Anticipé, le(s) prix de rachat dépendra(ont) de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'Indice Euro Stoxx® Banks, des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur Autocall Perspectives 40 - Avril 2031, la valeur nominale est de 1 000 €.

Conservateur Autocall Perspectives 50

Avril 2031

Les coupons conditionnels et éventuelles performances mentionnés ci-après sont tous exprimés hors frais, commissions et hors fiscalité liés au Contrat.

Le détail des dates évoquées ci-après figure en pages 12 et 13 de la présente brochure.

Les caractéristiques de l'indice Euro Stoxx® Banks sont présentées en page 11 de la présente brochure.

MÉCANISMES DU PRODUIT

À la Date d'Exercice du 27 Avril 2026, le niveau de clôture de l'Indice EURO STOXX® Banks est retenu comme Niveau de Référence Initial.

Le seuil de protection du capital à l'échéance correspond à une baisse de 50 % du niveau de l'Indice par rapport à son Niveau de Référence Initial.

≡ MÉCANISME DE MISE EN RÉSERVE DES COUPONS CONDITIONNELS (ANNÉES 1 À 5)

♦ De l'année 1 à l'année 5, à chaque Date d'Observation des Intérêts, si le niveau de l'Indice EURO STOXX® Banks est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau de Référence Initial, un coupon de 6 % est mis en réserve et sera versé lors du remboursement du produit (en cas de Remboursement Anticipé ou à l'échéance).

♦ **Sinon, l'investisseur ne reçoit aucun coupon pour l'année écoulée.** L'Investisseur pourra bénéficier des coupons conditionnels éventuellement non versés précédemment si à l'une des Dates d'Observation des Intérêts ultérieures le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau de Référence Initial, lors du remboursement final ou anticipé du support.

≡ MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ (ANNÉES 1 À 4)

♦ De l'année 1 à l'année 4, à chaque Date d'Observation de Remboursement Anticipé, si l'Indice EURO STOXX® Banks ne clôture pas en baisse par rapport à son Niveau de Référence Initial, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit à la Date de Paiement correspondante **100 % du capital investi et l'intégralité des coupons éventuellement mis en réserve⁽¹⁾**. Si le mécanisme de Remboursement Anticipé n'est jamais activé, le produit continue jusqu'à l'échéance des 5 ans.

≡ MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (ANNÉE 5)

♦ À l'échéance des 5 ans, à la Date de Détermination, dans le cas où le mécanisme de Remboursement Anticipé n'a pas été activé précédemment, si l'Indice EURO STOXX® Banks ne clôture pas en baisse de plus de 50 % par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'Investisseur reçoit à la Date de Maturité : **100 % du capital investi ainsi que l'intégralité des coupons éventuellement mis en réserve⁽¹⁾**.

♦ Sinon, si l'Indice EURO STOXX® Banks clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur subit une perte en capital partielle ou totale et reçoit à la Date de Maturité : **le capital investi diminué de la performance négative de l'Indice⁽¹⁾ (soit un Taux de Rendement annuel net de frais de gestion supportés par le Contrat, avant prélèvements fiscaux et sociaux négatif) ainsi que l'intégralité des coupons éventuellement mis en réserve (si l'Indice est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau de Référence Initial au moins une année). Dans ce scénario, l'Investisseur subit une perte en capital à l'échéance qui peut être partielle ou totale.**

À la suite d'un remboursement anticipé ou du remboursement à l'échéance, le support prendra fin et un arbitrage automatique et gratuit de la valeur alors acquise sera effectué sur le support Conservateur Obligations Court Terme - Part C (code ISIN : FR0011461326) ou sur un support de nature similaire dans le cas où Conservateur Obligations Court Terme ne serait plus disponible. En conséquence, la protection conditionnelle du capital prendra fin.

⁽¹⁾ Hors risque de défaut, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur ou du Garant de la formule. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du(des) support(s) avant leur maturité respective (rachat total ou partiel du Contrat, transfert, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, de capital partiel ou total, si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement par décès) et en dehors du Remboursement Anticipé, le(s) prix de rachat dépendra(ont) de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'Indice Euro Stoxx® Banks, des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur Autocall Perspectives 50 - Avril 2031, la valeur nominale est de 1 000 €.

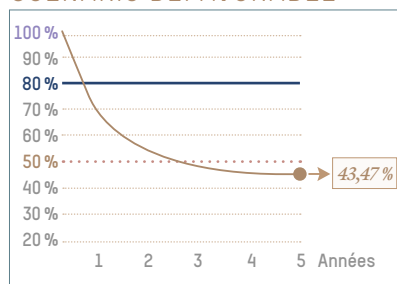
Illustrations Conservateur Autocall

Perspectives 50 – Avril 2031

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative. Leur objectif est de décrire les mécanismes de ce support en unités de compte. Ces illustrations non contractuelles ne préjugent en rien des résultats futurs et, en particulier, des probabilités d'occurrence pour l'un ou l'autre des scénarios présentés. Les montants et Taux de Rendements Actuariels Annuels Bruts (TRAAB) simulés ci-après sont communiqués avant frais du Contrat et avant prélèvements fiscaux et sociaux applicables au Contrat. Ils sont calculés sur la base d'un investissement à compter de la date début de commercialisation, soit le 28 janvier 2026, et jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé ou d'Echéance⁽¹⁾. Le TRAAN correspond au Taux de Rendement Actuariel Annuel Net de frais de gestion supportés par le Contrat, avant prélèvements fiscaux et sociaux. Le Taux de Rendement Actuariel Annuel (TRAA) de l'unité de compte avant l'échéance du Titre de créance qu'elle représente peut être supérieur, inférieur, voire négatif. Les coupons sont exprimés en pourcentage de la valeur nominale du support (libellée en euros) bruts de frais du Contrat, de fiscalité et de prélèvements sociaux applicables au contrat.



SCÉNARIO DÉFAVORABLE



BAISSE DE L'INDICE À LA DATE DE DÉTERMINATION (MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER)

Année 1 à 4 : à chaque Date d'Observation des Intérêts et de Remboursement Anticipé, l'Indice clôture en baisse de plus de 20 % par rapport à son Niveau de Référence Initial. Aucun coupon n'est mis en réserve et le Produit continue.

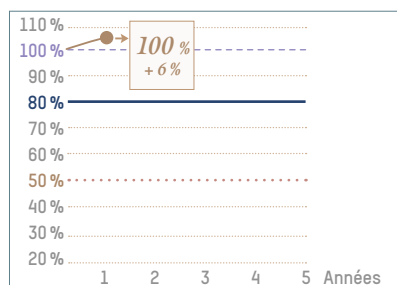
Année 5 : à la Date de Détermination, l'Indice clôture en baisse de 56,53 % par rapport à son Niveau de Référence Initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance (- 50 %) et ainsi que du seuil de mise en réserve des coupons conditionnels (80 %).

Montant remboursé : le capital investi - 43,47 % = 56,53 % du capital investi⁽¹⁾

Le TRAAB de l'investissement est de - 14,58 %, identique au TRAAB pour un investissement direct dans l'Indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre - 15,27 % et - 14,86 % en fonction du type de Contrat souscrit hors frais éventuel de versement applicable au Contrat, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôturerait en baisse de plus de 20 % par rapport à son Niveau de Référence Initial à toutes les Dates d'Observation des Intérêts et en baisse de 100% à la Date de Détermination, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

SCÉNARIO MÉDIAN



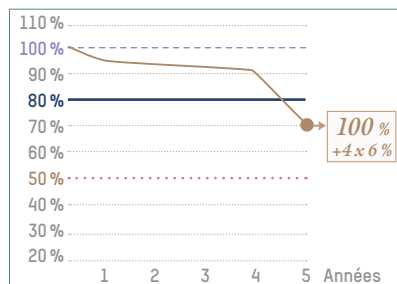
REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU TERME DE LA 1^{ÈRE} ANNÉE

Année 1 : à la Date d'Observation des Intérêts et de Remboursement Anticipé, l'Indice clôture en hausse de 3 % par rapport à son Niveau de Référence Initial, au-dessus du seuil de Remboursement Anticipé (100 %). Dans ce cas, le produit prend automatiquement fin et est remboursé par anticipation.

Montant remboursé : le capital investi + un coupon de 6 % au titre de l'année écoulée = 106 % du capital investi⁽¹⁾

Le TRAAB de l'investissement est de 4,65 %, contre un TRAAB de 2,34 % pour un investissement direct dans l'Indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre 3,46 % et 3,96 % en fonction du type de Contrat souscrit hors frais éventuel de versement applicable au Contrat, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

SCÉNARIO FAVORABLE



REMBOURSEMENT AU TERME DE LA 5^{ÈME} ANNÉE

Année 1 à 4 : à chaque Date d'Observation des Intérêts, l'Indice clôture en baisse mais cette baisse n'excède pas 20 % par rapport à son Niveau de Référence Initial. Un coupon est mis en réserve chaque année.

Année 5 : à la Date de Détermination, l'Indice clôture en baisse de 30 % par rapport à son Niveau de Référence Initial, au dessus du seuil de perte en capital à l'échéance (- 50%).

Montant remboursé : le capital investi + quatre coupons de 6 % au titre des années 1 à 4 = 124 % du capital investi⁽¹⁾

Le TRAAB de l'investissement est de 4,15 %, contre un TRAAB de - 6,52 % pour un investissement direct dans l'Indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre 3,12 % et 3,62 % en fonction du type de Contrat souscrit hors frais éventuel de versement applicable au Contrat, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

⁽¹⁾ Hors risque de défaut, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur ou du Garant de la formule. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du/des support(s) avant leur maturité respective (rachat total ou partiel du Contrat, transfert, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, de capital partiel ou total, si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement par décès) et en dehors du Remboursement Anticipé, le(s) prix de rachat dépendra(ont) de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'Indice Euro Stoxx® Banks, des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur Autocall Perspectives 50 - Avril 2031, la valeur nominale est de 1 000 €.

Conservateur Autocall Perspectives 60

Avril 2031

Les coupons conditionnels et éventuelles performances mentionnés ci-après sont tous exprimés hors frais, commissions et hors fiscalité liés au Contrat.

Le détail des dates évoquées ci-après figure en pages 12 et 13 de la présente brochure.

Les caractéristiques de l'indice Euro Stoxx® Banks sont présentées en page 11 de la présente brochure.

MÉCANISMES DU PRODUIT

À la Date d'Exercice du 27 Avril 2026, le niveau de clôture de l'Indice EURO STOXX® Banks est retenu comme Niveau de Référence Initial.

Le seuil de protection du capital à l'échéance correspond à une baisse de 60 % du niveau de l'Indice par rapport à son Niveau de Référence Initial.

≡ MÉCANISME DE MISE EN RÉSERVE DES COUPONS CONDITIONNELS (ANNÉES 1 À 5)

- ◆ De l'année 1 à l'année 5, à chaque Date d'Observation des Intérêts, si le niveau de l'Indice EURO STOXX® Banks est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau de Référence Initial, un coupon de 5 % est mis en réserve et sera versé lors du remboursement du produit (en cas de Remboursement Anticipé ou à l'échéance).
- ◆ **Sinon, l'investisseur ne reçoit aucun coupon pour l'année écoulée.** L'Investisseur pourra bénéficier des coupons conditionnels éventuellement non versés précédemment si à l'une des Dates d'Observation des Intérêts ultérieures le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau de Référence Initial, lors du remboursement final ou anticipé du support.

≡ MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ (ANNÉES 1 À 4)

- ◆ De l'année 1 à l'année 4, à chaque Date d'Observation de Remboursement Anticipé, si l'Indice EURO STOXX® Banks ne clôture pas en baisse par rapport à son Niveau de Référence Initial, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit à la Date de Paiement correspondante **100 % du capital investi et l'intégralité des coupons éventuellement mis en réserve⁽¹⁾**. Si le mécanisme de Remboursement Anticipé n'est jamais activé, le produit continue jusqu'à l'échéance des 5 ans.

≡ MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (ANNÉE 5)

- ◆ À l'échéance des 5 ans, à la Date de Détermination, dans le cas où le mécanisme de Remboursement Anticipé n'a pas été activé précédemment, **si l'Indice EURO STOXX® Banks ne clôture pas en baisse de plus de 60 % par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'Investisseur reçoit à la Date de Maturité : 100 % du capital initial⁽¹⁾ ainsi que l'intégralité des coupons éventuellement mis en réserve⁽¹⁾.**
- ◆ Sinon, si l'Indice EURO STOXX® Banks clôture en baisse de plus de 60 % par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur subit une perte en capital partielle ou totale et reçoit à la Date de Maturité : **le capital investi diminué de la performance négative de l'Indice⁽¹⁾ (soit un Taux de Rendement annuel net de frais de gestion supportés par le Contrat, avant prélèvements fiscaux et sociaux négatif) ainsi que l'intégralité des coupons éventuellement mis en réserve (si l'Indice est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau de Référence Initial au moins une année). Dans ce scénario, l'Investisseur subit une perte en capital à l'échéance qui peut être partielle ou totale.**

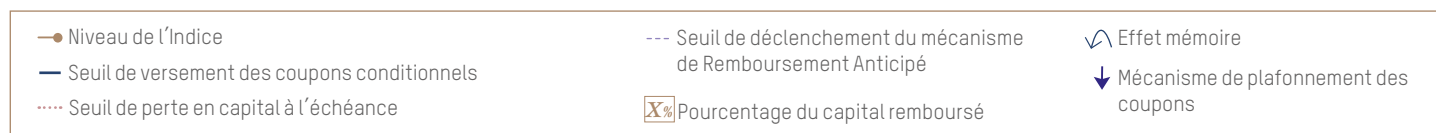
À la suite d'un remboursement anticipé ou du remboursement à l'échéance, le support prendra fin et un arbitrage automatique et gratuit de la valeur alors acquise sera effectué sur le support Conservateur Obligations Court Terme - Part C (code ISIN : FR0011461326) ou sur un support de nature similaire dans le cas où Conservateur Obligations Court Terme ne serait plus disponible. En conséquence, la protection conditionnelle du capital prendra fin.

⁽¹⁾ Hors risque de défaut, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur ou du Garant de la formule. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support avant leur maturité respective (rachat total ou partiel du Contrat, transfert, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, de capital partiel ou total, si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement par décès) et en dehors du Remboursement Anticipé, le(s) prix de rachat dépendront de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'Indice Euro Stoxx® Banks, des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur Autocall Perspectives 60 - Avril 2031, la valeur nominale est de 1 000 €.

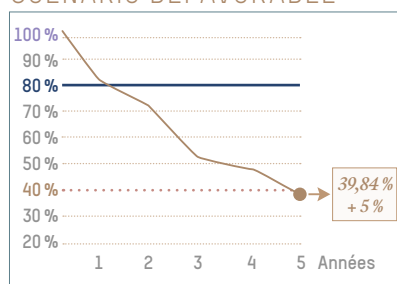
Illustrations Conservateur Autocall

Perspectives 60 – Avril 2031

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative. Leur objectif est de décrire les mécanismes de ce support en unités de compte. Ces illustrations non contractuelles ne préjugent en rien des résultats futurs et, en particulier, des probabilités d'occurrence pour l'un ou l'autre des scénarios présentés. Les montants et Taux de Rendements Actuariels Annuels Bruts (TRAAB) simulés ci-après sont communiqués avant frais du Contrat et avant prélèvements fiscaux et sociaux applicables au Contrat. Ils sont calculés sur la base d'un investissement à compter de la date début de commercialisation, soit le 28 janvier 2026, et jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé ou d'Échéance⁽¹⁾. Le TRAAN correspond au Taux de Rendement Actuariel Annuel Net de frais de gestion supportés par le Contrat, avant prélèvements fiscaux et sociaux. Le Taux de Rendement Actuariel Annuel (TRAA) de l'unité de compte avant l'échéance du Titre de créance qu'elle représente peut être supérieur, inférieur, voire négatif. Les coupons sont exprimés en pourcentage de la valeur nominale du support (libellée en euros) bruts de frais du Contrat, de fiscalité et de prélèvements sociaux applicables au contrat.



SCÉNARIO DÉFAVORABLE



BAISSE DE L'INDICE À LA DATE DE DÉTERMINATION (MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER)

Année 1 : à la Date d'Observation des Intérêts et de Remboursement Anticipé, l'Indice clôture en baisse mais cette baisse n'excède pas 20 % par rapport à son Niveau de Référence Initial. Un coupon est mis en réserve.

Années 2 à 4 : à chaque Date d'Observation des Intérêts et de Remboursement Anticipé, l'Indice clôture en baisse de plus de 20 % par rapport à son Niveau de Référence Initial. Aucun coupon n'est mis en réserve et le Produit continue.

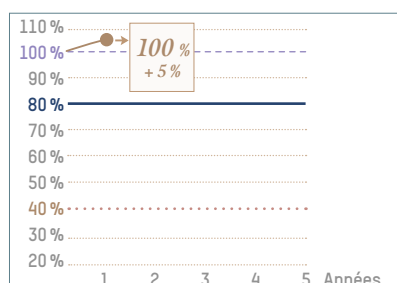
Année 5 : à la Date de Détermination, l'Indice clôture en baisse de 60,16 % par rapport à son Niveau de Référence Initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance (- 60 %) et ainsi que du seuil de mise en réserve des coupons conditionnels (80 %).

Montant remboursé : le capital investi - 60,16 % + un coupon de 5 % au titre de l'année 1 = 44,84 % du capital investi⁽¹⁾

Le TRAAB de l'investissement est de - 14,07 %, contre un TRAAB de - 15,97 % pour un investissement direct dans l'Indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre - 14,78 % et - 14,37 % en fonction du type de Contrat souscrit hors frais éventuel de versement applicable au Contrat, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôturerait en baisse de plus de 20 % par rapport à son Niveau de Référence Initial à toutes les Dates d'Observation des Intérêts et en baisse de 100% à la Date de Détermination, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

SCÉNARIO MÉDIAN



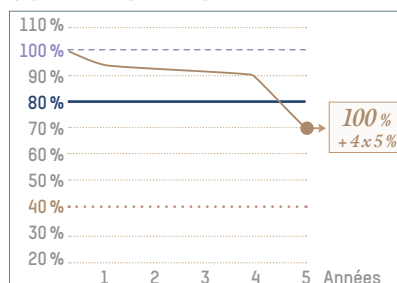
REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU TERME DE LA 1^{ÈRE} ANNÉE

Année 1 : à la Date d'Observation des Intérêts et de Remboursement Anticipé, l'Indice clôture en hausse de 3 % par rapport à son Niveau de Référence Initial, au-dessus du seuil de Remboursement Anticipé (100 %). Dans ce cas, le produit prend automatiquement fin et est remboursé par anticipation.

Montant remboursé : le capital investi + un coupon de 5 % au titre de l'année écoulée = 105 % du capital investi⁽¹⁾

Le TRAAB de l'investissement est de 3,88 %, contre un TRAAB de 2,34 % pour un investissement direct dans l'Indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre 2,73 % et 3,22 % en fonction du type de Contrat souscrit hors frais éventuel de versement applicable au Contrat, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

SCÉNARIO FAVORABLE



REMBOURSEMENT AU TERME DE LA 5^{ÈME} ANNÉE

Année 1 à 4 : à chaque Date d'Observation des Intérêts, l'Indice clôture en baisse mais cette baisse n'excède pas 20 % par rapport à son Niveau de Référence Initial. Un coupon est mis en réserve chaque année.

Année 5 : à la Date de Détermination, l'Indice clôture en baisse de 30 % par rapport à son Niveau de Référence Initial, au dessus du seuil de perte en capital à l'échéance (-40%).

Montant remboursé : le capital investi + quatre coupons de 5 % au titre des années 1 à 4 = 120 % du capital investi⁽¹⁾

Le TRAAB de l'investissement est de 3,51 %, contre un TRAAB de - 6,52 % pour un investissement direct dans l'Indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre 2,49 % et 2,98 % en fonction du type de Contrat souscrit hors frais éventuel de versement applicable au Contrat, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

⁽¹⁾ Hors risque de défaut, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur ou du Garant de la formule. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du(des) support(s) avant leur maturité respective (rachat total ou partiel du Contrat, transfert, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, de capital partiel ou total, si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement par décès) et en dehors du Remboursement Anticipé, le(s) prix de rachat dépendra(ont) de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'Indice Euro Stoxx® Banks, des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur Autocall Perspectives 60 - Avril 2031, la valeur nominale est de 1 000 €.

Zoom sur l'Indice EURO STOXX® Banks

(Dividendes non réinvestis)

DESCRIPTION

L'Indice EURO STOXX® Banks (en euros - dividendes non réinvestis) est composé des actions des principales entreprises de la zone euro opérant dans le secteur bancaire. Les revenus de ces sociétés proviennent principalement des services financiers qu'elles proposent à leurs clients, notamment en banque de détail, prêts et transferts d'argent. Il a été lancé le 31 décembre 1991.

Pour résumer, les caractéristiques de l'Indice EURO STOXX® Banks (en euros - dividendes non réinvestis) sont :

- ◆ L'Indice est calculé par STOXX® Ltd., l'un des principaux fournisseurs d'Indices de marché ;
- ◆ Les dividendes nets détachés ne sont pas réinvestis ;
- ◆ L'Indice est pondéré par la capitalisation de chacune des actions qui le composent ;
- ◆ La composition de l'Indice est revue et ajustée chaque trimestre, aux mois de mars, juin, septembre et décembre.

Pour plus de détails sur l'Indice nous vous invitons à consulter la page dédiée : <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SX7E>.

Pour une information en français, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site : <https://www.zonebourse.com/cours/indice/EURO-STOXX-BANKS-EUR-43470813/cotations/>.

La performance de l'Indice EURO STOXX® Banks (dividendes non réinvestis) prend en compte uniquement les variations de cours des actions qui le composent. Les dividendes éventuellement versés par ces actions ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'Indice. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

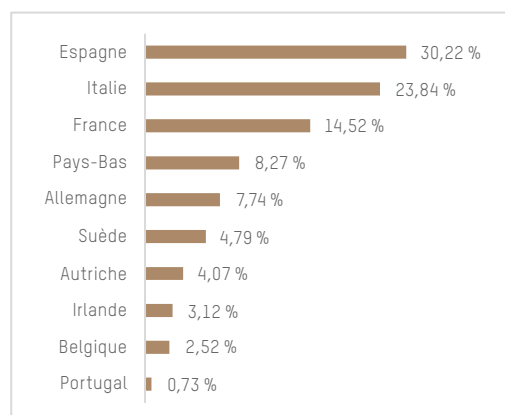
Code Bloomberg : SX7E Index, code Reuters : .SX7E, code ISIN : EU0009658426.

ÉVOLUTION DE L'INDICE EUROSTOXX® BANKS (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS) DU 19 JANVIER 2021 AU 16 JANVIER 2026

Les niveaux passés ne préjugent pas des niveaux futurs. Les données de marché mentionnées dans le présent document reposent sur des observations effectuées à une date donnée et sont susceptibles d'évoluer dans le temps.



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



PERFORMANCES CUMULÉES AU 16 JANVIER 2026	
Période	Indice EURO STOXX® Banks (dividendes non réinvestis)
1 an	97 %
2 ans	130 %
3 ans	162 %
5 ans	259 %

Source : Bloomberg au 16 janvier 2026.

Principales caractéristiques des supports

	Conservateur Autocall Perspectives 40 Avril 2031	Conservateur Autocall Perspectives 50 Avril 2031	Conservateur Autocall Perspectives 60 Avril 2031
Nature juridique :	Titre de créance négociable de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie ou à l'échéance émis dans le cadre du Prospectus de base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the Issue of Unsubordinated Notes », daté du 20 juin 2025.		
Émetteur :	Morgan Stanley Finance LLC. Notations de crédit au 28 janvier 2026 : A- (S&P), A1 (Moody's).		
Garant de la formule :	Morgan Stanley. Notations de crédit au 28 janvier 2026 : A- (S&P), A1 (Moody's).		
Devise :	Euro		
Garantie en capital :	Pas de garantie en Capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance des supports.		
Code ISIN :	FRF0000002N3	FRF0000002M5	FRF0000002O1
Seuil de protection du capital à l'échéance :	Jusqu'à une baisse de 40 % du niveau de l'Indice par rapport à son Niveau de Référence Initial	Jusqu'à une baisse de 50 % du niveau de l'Indice par rapport à son Niveau de Référence Initial	Jusqu'à une baisse de 60 % du niveau de l'Indice par rapport à son Niveau de Référence Initial
Coupon conditionnel annuel :	7 %	6 %	5 %
	De la valeur nominale du support (libellée en euros) par année écoulée depuis la Date d'Exercice, bruts de frais du Contrat, de fiscalité et de prélèvements sociaux applicables au Contrat.		
Éligibilité :	Support en unités de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (cadre fiscal « Madelin » et « PER » uniquement, à condition que l'échéance soit antérieure à celle de l'âge légal de départ à la retraite ou à l'âge de liquidation de la retraite) commercialisé par Les Assurances Mutuelles Le Conservateur.		
Période de commercialisation :	du 28 janvier au 22 avril 2026 inclus dans la limite de l'enveloppe disponible		
Taille de l'Émission :	30 000 000 €	30 000 000 €	30 000 000 €
Prix d'Émission :	100 % de la Valeur Nominale		
Prix d'achat :	100 % du Prix d'Émission		
Valeur nominale :	1 000 €		
Durée d'investissement conseillée :	5 ans (hors activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé)		
Niveau de Référence Initial :	Prix de clôture de l'indice EURO STOXX® Banks à la Date d'Exercice.		
Date d'Émission :	28 janvier 2026		
Date d'Exercice :	27 avril 2026		
Barrière de protection en % du Niveau de Référence Initial :	- 40 %	- 50 %	- 60 %

Principales caractéristiques des supports

	Conservateur Autocall Perspectives 40 Avril 2031	Conservateur Autocall Perspectives 50 Avril 2031	Conservateur Autocall Perspectives 60 Avril 2031
Date de Maturité :	12 mai 2031		
Dates d'Observation de Remboursement Anticipé :	27 avril 2027, 27 avril 2028, 27 avril 2029, 29 avril 2030		
Dates d'Observation des Intérêts :	27 avril 2027, 27 avril 2028, 27 avril 2029, 29 avril 2030, 28 avril 2031		
Dates de Paiement de Remboursement Anticipé :	10 mai 2027, 10 mai 2028, 10 mai 2029, 10 mai 2030		
Date de Détermination :	28 avril 2031		
Sous-jacent :	Indice EURO STOXX ® Banks (code Bloomberg : SX7E Index, code Reuters : .SX7E, devise de référence : EUR) dividendes non réinvestis, ce qui est moins favorable pour l'investisseur.		
Commission de distribution :	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par Morgan Stanley Finance LLC au(x) distributeur(s) pour couvrir les coûts de distribution. Ces commissions, d'un montant annuel maximum de 1,5 % TTC du montant placé par le distributeur, sont calculées sur la durée de vie maximale du produit et sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du distributeur.		
Marché secondaire :	Morgan Stanley Finance LLC s'engage, dans des conditions normales de marché et de financement, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente maximum de 1%.		
Périodicité et Publication de la valorisation :	Les valorisations indicatives des Titres seront tenues à la disposition du public en permanence et publiées de manière quotidienne sur Reuters, Telekurs et Bloomberg.		
Frais de sortie :	Selon l'avenant aux conditions générales des contrats, des frais de sortie anticipée de 5% maximum peuvent s'appliquer.		
Valorisateur indépendant :	En plus de celle produite par Morgan Stanley Finance LLC, une double valorisation du Titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter de la Date d'Exercice par une société de service indépendante financièrement de Morgan Stanley Finance LLC, Refinitiv. Ce service est payé par Morgan Stanley Finance LLC.		
Règlement/Livraison :	Euroclear France		
Cotation :	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)		
Droit applicable :	Droit français		
Agent de Détermination :	Morgan Stanley & Co International plc, ce qui peut être source de conflit d'intérêt.		

Informations importantes

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère publicitaire.

☰ PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans l'un ou plusieurs de ces Titres de créance, les Investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Une information complète sur chaque Titre de créance, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base, ses suppléments et les Conditions Définitives (cf rubrique «Disponibilité de la documentation» en page 15 de la brochure).

Risque de perte en capital :

Chaque Titre de créance présente un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie. La valeur de remboursement des Titres de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à l'intégralité du capital investi.

Risque de liquidité :

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité des Titres de créance, voire même rendre les Titres de créance totalement illiquides, ce qui peut rendre impossible la vente des Titres de créance et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de marché :

Les Titre de créance peuvent connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de crédit :

Les Investisseurs prennent un risque de crédit final sur Morgan Stanley Finance LLC en tant qu'Émetteur du Titre de créance, et sur Morgan Stanley en tant que Garant de la formule. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque lié au sous-jacent (ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée) :

Afin de prendre en compte les conséquences sur les Titres de créance de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou) instrument(s) sous-jacent(s) des Titres de créance, la documentation relative aux Titres de créance prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur les Titres de créance.

Risque de contrepartie :

Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (« bail-in »), en cas de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant de la formule, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs Titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de l'échéance de leurs Titres de créance.

Risque de conflit d'intérêt :

L'Agent de Détermination, une société affiliée de l'Émetteur, calculera le montant à reverser à l'investisseur à maturité. Morgan Stanley & Co. International plc et ses sociétés affiliées peuvent être amenés à négocier le Sous-jacent dans le cadre de leurs activités régulières de courtage ainsi qu'à exercer des activités de couverture en lien avec les Titres. Il ne peut être exclu que ces activités affectent la détermination par l'Agent de Détermination des ajustements à apporter aux Titres. Ces activités de négociation peuvent potentiellement affecter le prix du Sous-jacent et, par conséquent, le rendement généré au profit des investisseurs sur le Titre.

Informations importantes

☰ DISPONIBILITÉ DE LA DOCUMENTATION

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Les investisseurs doivent se reporter au Prospectus de base et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit. L'Émetteur recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « Facteurs de Risques » du Prospectus de base en date du 20 juin 2025.

L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. En cas d'incohérence entre ce document à non contractuel à caractère publicitaire et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaudra. La documentation juridique relative à ces Titres de créance peut être consultée et téléchargée sur le site :

<https://www.conservateur.fr/nos-produits/placements-financiers/liste-des-fonds/conservateur-autocall-perspectives-40-avril-2031/>

<https://www.conservateur.fr/nos-produits/placements-financiers/liste-des-fonds/conservateur-autocall-perspectives-50-avril-2031/>

<https://www.conservateur.fr/nos-produits/placements-financiers/liste-des-fonds/conservateur-autocall-perspectives-60-avril-2031/>

☰ AUTRES INFORMATIONS

Conservateur Autocall Perspectives 40 - Avril 2031, Conservateur Autocall Perspectives 50 - Avril 2031 et Conservateur Autocall Perspectives 60 - Avril 2031 (ci-après les « Titres de créance ») présentent un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance. Les Titres de créance sont émis par Morgan Stanley Finance LLC (véhicule d'émission dédié de droit français). Leur souscription, placement et revente pourront intervenir par voie d'offre au public exemptée de l'obligation de publier un prospectus.

Ce document non contractuel à caractère publicitaire n'est qu'un résumé des principales caractéristiques des Titres de créance et ne saurait constituer un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable.

Il appartient donc aux Investisseurs potentiels de prendre une décision d'investissement seulement après avoir lu le présent document, la documentation juridique (et plus particulièrement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base) et le Document d'informations clés afin de comprendre les risques, avantages et inconvénients de ces Titres de créance.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas de la performance du contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite supplémentaire choisi, et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur la performance du contrat pour l'Investisseur.

L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, et non sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant, en particulier, de l'évolution des marchés financiers. Leur performance doit être appréciée sur plusieurs années. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

59, rue de la Faisanderie
75116 Paris

conservateur.fr



Les Assurances Mutuelles Le Conservateur, Société d'assurance mutuelle, entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 59, rue de la Faisanderie – 75116 Paris – Adresse postale : CS 41685 – 75773 Paris Cedex 16
Tél. : 01 53 65 72 31 – Fax. : 01 53 65 86 00 – E-mail : netinfo@conservateur.fr – Site internet : conservateur.fr
Crédits photos : © Thomas Laisné – Date d'édition : janvier 2026

Document non contractuel à caractère publicitaire.

